

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No 19

PUBLIER IMMÉDIATEMENT

MERCREDI, LE 4 AVRIL 1962

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, annonce aujourd'hui que les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont prié la Commission mixte internationale de faire une étude et de présenter un rapport sur les mesures à prendre pour aménager les ressources hydrauliques de la rivière Pembina dans la province du Manitoba et l'Etat du Dakota du Nord.

La Commission mixte internationale a été établie, aux termes du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, pour faciliter le règlement des questions d'intérêt mutuel au Canada et aux Etats-Unis dans le domaine général des eaux limitrophes et des questions connexes.

Les deux gouvernements ont fait cette demande à la lumière des conclusions auxquelles en est venue la Commission et selon lesquelles il y aurait lieu d'entreprendre une étude détaillée sur la possibilité d'aménager le bassin de la Pembina.

Les autorités canadiennes et américaines prient la Commission de déterminer quel plan et quels programmes d'aménagement coopératif seraient pratiques, rentables et mutuellement avantageux pour les deux pays. La Commission devra tenir compte des besoins d'eau potable, des exigences sanitaires, de la maîtrise des crues, de l'irrigation et des divers autres emplois utiles de ces eaux. Les deux gouvernements demandent aussi à la Commission, au cas où elle trouverait un plan conforme à ces critères, de présenter des recommandations sur le choix et l'exécution d'un tel plan.